



**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR
L'AUDIT FINANCIER CBM RDC
Exercice 2023 et 2024**

Novembre 2024

1. CONTEXTE DE LA MISSION : GENERALITES

CBM (Christian Blind Mission) est une organisation chrétienne de développement international qui s'engage à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées ainsi que de prévenir la survenue du handicap dans les communautés les plus pauvres du monde dont le siège international se trouve en Allemagne.

CBM International sollicite les services d'un auditeur indépendant pour l'exercice Comptable 2023 et 2024 pour son bureau Pays de la République Démocratique du Congo.

2. OBJECTIF DE L'AUDIT DE L'ORGANISATION

L'objectif de l'audit financier est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de l'Organisation du 01 janvier au 31 décembre 2023 et 01 janvier au 31 décembre 2024 de CBM RDC et de s'assurer que les ressources mises à la disposition de l'Organisation sont utilisées conformément aux procédures en vigueur à l'Organisation.

En plus, l'auditeur aura à renseigner les instructions de l'auditeur principal de CBM International à savoir le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS.

L'opinion de l'auditeur doit porter au moins sur les évaluations suivantes :

- a) Les Etats financiers de l'Organisation donnent une image fidèle de la situation financière de l'Organisation, ainsi que des fonds reçus et des dépenses effectuées durant l'exercice 2023 et 2024,
- b) Les Etats financiers tiennent compte des principes comptables généralement admis et aux directives internes applicables au sein de CBM International.
- c) Les dépenses engagées et/ou payées sont réelles, régulières, sincères et correctement traduites en comptabilité selon le plan de comptes de CBM.

L'auditeur doit par ailleurs tenir compte des obligations statutaires, des obligations réglementaires et des autres procédures et règles de gestion en vigueur à l'Organisation.

3. PREPARATION DES ETATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION

La responsabilité de la préparation des états financiers à auditer relève de l'équipe de Gestion de CBM RDC en conformité avec les dispositions réglementaires et organisationnelles en vigueur.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers de l'Organisation durant la période de son exécution à savoir l'année civile de son mandat

Cette opinion doit être fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) et les normes Organisationnelles de CBM.

4. ETENDUE DE L'AUDIT

Comme indiqué ci-dessus, l'audit de l'Organisation est réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit (ISA) et les normes organisationnelles de CBM international. Sur ce, l'auditeur s'assurera entre autres que :

- a) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus conformément aux procédures applicables et traduisent fidèlement les différentes opérations engagées ;
- b) Les Comptes bancaires sont gérés conformément aux procédures financières de CBM ;
- c) Les actifs immobilisés de l'Organisation sont réels et correctement évalués et le droit de propriété de l'Organisation ou des bénéficiaires de ces actifs, est établi en conformité avec les procédures de l'Organisation ;
- d) La performance financière et administrative globale de l'Organisation est satisfaisante.

5. ETATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION

L'auditeur vérifiera que les états financiers de l'Organisation ont été préparés en accord avec les procédures de l'Organisation et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Organisation à la date de clôture de l'exercice comptable ainsi que les ressources et les dépenses.

Les états financiers de l'Organisation devraient comprendre :

- a) Les états de synthèse (bilan et état de résultat)
- b) Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes.
- c) La liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par l'Organisation.

6. LIVRABLES DE LA MISSION D'AUDIT

La mission d'audit donnera lieu à la préparation des deux livrables dans la langue officielle de l'Organisation c'est à dire l'anglais : les rapports d'audits et les rapports sur le contrôle interne. Les deux livrables devront être discutés et finalisés avant le 20 mars de l'année suivant la clôture de l'exercice comptable sous revue. Ils seront à remettre à l'organisation sous pli fermé avant la fin du mois de mars.

- **Rapports d'audit**

Les rapports d'audit devraient comprendre l'expression de l'opinion de l'auditeur, les états financiers et les notes aux états financiers significatives.

- **Lettre de Contrôle Interne**

En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne en précisant le niveau de risques qui leur est associé et les recommandations pour l'amélioration de ce système en tenant compte des risques et des enjeux de chaque insuffisance identifiée ;
- c) Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses de l'entité d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

7. INFORMATIONS DISPONIBLES

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, aux correspondances et à toute autre information relative à l'activité de CBM RDC et qu'il jugera nécessaire d'examiner.

8. DUREE DU MANDAT DE L'AUDITEUR EXTERNE

En application de règlement financier de l'Organisation, le mandat d'audit externe est de 5 ans mais révisé et renouvelé annuellement en fonction du rendement.

9. CONDITIONS POUR LA PARTICIPATION

Outre le dossier de candidature, la recevabilité des offres dépend du respect des conditions suivantes

- **Qualité de l'auditeur**

Le Cabinet d'Audit doit être un cabinet indépendant, faisant profession habituelle de réviser les états financiers, régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables du pays où il exerce, reconnu au niveau international, ayant une expérience confirmée en audit.

De plus, le Cabinet d'audit ne doit faire l'objet ni :

- d'un redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente,
- d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée,
- d'une poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit.

Pour le personnel clé de la mission, il devra comporter au moins :

- (i) Un Expert-Comptable Diplômé signataire justifiant d'au moins 10 années d'expérience dans le domaine de l'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire des projets de développement et d'Organisations internationales similaires,
- (ii) Un Chef de mission ayant au moins un diplôme du niveau « BAC + 5 » dans la spécialité de l'audit financier et justifiant d'une expérience pratique de 5 ans au moins
- (iii) Un collaborateur ayant au moins un diplôme du niveau « BAC + 5 » dans la spécialité de l'audit financier.

- **Modalité de paiement**

Les honoraires sont payables en 3 fois dont le premier versement à la signature du contrat, deuxième versement à la remise du draft et le solde à la soumission du rapport final.

10. MODALITES DE PARTICIPATION ET DOSSIER DE PROPOSITION

Les cabinets d'expertise comptable régulièrement inscrits à l'Ordre des Experts comptables de de la RDC, intéressés, doivent faire parvenir leur offre par courriel portant la mention : « **Proposition pour l'audit financier de CBM RDC 2023 et 2024** », et ce, au plus tard le 29/11/2024. À 15 :30 (heure de Kinshasa). Courriel d'envoi : ssc@cbm.org

La proposition qui doit comporter :

- un « Dossier administratif de candidature au nom du Cabinet et
- un autre dossier comportant l'offre financière.

- **Dossier administratif de candidature**

Le « **Dossier administratif de candidature** » doit être composé des pièces séparées suivantes :

- ✓ Une présentation du Cabinet : le Prestataire devra fournir sur une page les informations ci-après :
 - Présentation succincte du Cabinet indépendant ;
 - Liste des références d'audit d'entités similaires ou de projets de développement ;

- ✓ La déclaration sur l'honneur dont modèle est ci-joint donné à l'annexe 1, signée par son représentant légal ;
- ✓ Une copie de l'affiliation du Cabinet à l'Ordre des experts comptables en RDC ;
- ✓ Les CV des membres de l'équipe proposée pour réaliser la mission, y compris le signataire ; ces CV doivent être contresignés par le responsable du Cabinet.

Il est à signaler que l'insuffisance ou l'absence de la documentation **du « Dossier administratif de candidature »**, est une cause de rejet de la candidature.

- **L'offre financière**

Etant donné que la comptabilité de CBM RDC est tenue en USD, l'offre financière doit être un forfait global exprimé en USD. Ce forfait comprend outre les honoraires d'audit du Cabinet, tous les frais nécessaires pour réaliser la mission.

L'offre financière est à placer dans une enveloppe au nom du cabinet portant la **mention « offre financière – audit CBM RDC 2023 et 2024 »**.

Il est à noter que les offres non chiffrées pour partie ou chiffrée d'une manière conditionnelle ou exprimées dans une monnaie autre que le Dollar, ne seront pas prises en compte.

FIN

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

Objet du marché : Sélection d'un cabinet d'expertise pour l'audit des états financiers de CBM RDC exercice 2023 et 2024

Je, soussigné (Nom et prénom, qualité au sein du Cabinet), agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique si société d'expertise capital) au capital de : (Si société d'expertise capital), Adresse du siège social de la société :, affilié (e) à la Caisse de prévoyance sociale : sous le n°, inscrite au registre du commerce pays (ville) Sous le n° ; Matricule fiscal :

• **Déclare sur l'honneur :**

- 1- Disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour la réalisation de la mission dans les conditions fixées par le dossier de candidature et m'engager à remplacer chaque membre de l'équipe, en cas d'empêchement, par un profil au moins équivalent ;
- 2- N'être pas en liquidation judiciaire et ne pas faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit ;
- 3- Ne pas faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée par l'Ordre des experts comptables ;
- 4- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 5- M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent appel d'offre
- 6- M'engager dans le cas où ma candidature est retenue, à respecter les procédures en vigueur à CBM ainsi que l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître.

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- **Reconnais** avoir pris connaissance que l'imprécision des informations contenues dans notre offre et/ou le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de notre candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet